

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	4
Rubrik:	Notre dernier mot

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre dernier mot

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DU « LIVRE DE LECTURE »
DES ÉCOLES PRIMAIRES

Fribourg, le 16 janvier 1922.

Rédaction du « Bulletin pédagogique » Hauterive-Posieux

Dans le numéro du 15 juin 1920 du *Bulletin pédagogique*, nous avions annoncé qu'avant de nous retirer tout à fait de la présidence de la commission instituée par l'Instruction publique pour s'occuper de la refonte de notre livre de lecture du deuxième degré, nous dirions un dernier mot et nous déposerions les archives de cette commission : procès-verbaux, correspondance, comptes, et l'exemplaire complet que nous avons précieusement conservé du projet de dite commission ; nous estimons maintenant utile de nous exécuter. Ce sera très bref.

Nous renvoyons d'abord les lecteurs du *Bulletin*, ainsi que tous ceux que la question intéresse, à l'avant-propos de notre plaquette sur « Nos méthodes et nos moyens d'enseignement », ainsi qu'à toutes les considérations que nous avons émises en temps et lieu en faveur du projet de la commission. On est prié de relire, à ce sujet, le rapport de la commission qui a été publié dans les N°s 5 et suiv. du *Bulletin pédagogique* de l'année 1920. Les arguments que nous avons développés nous-même subsistent et gardent toute leur valeur et toute leur actualité, n'en déplaise à un contradicteur que l'on dit cependant intelligent et qui n'a pas craint de publier dans le *Bulletin pédagogique* une lettre ouverte dans laquelle il parle « *de omni re scibili et quibusdam aliis* » et qui, en véritable Alexandre moderne, tranche le nœud gordien d'une question les plus délicates en matière de méthodologie par cette perle d'argumentation : « Quant à vos arguments en faveur de ces méthodes, Monsieur l'Inspecteur, nous jugeons inutile de les discuter et nous préférons vous laisser croire à la valeur de votre argumentation. » Tout lecteur impartial, à la vue d'un pareil phénomène de syllogisme, estimera avec nous qu'il n'y a qu'à s'incliner. C'est ce que nous avons fait.

Une fraction importante de notre corps enseignant veut à tout prix revenir à une méthodologie d'enseignement primaire de la langue française abandonnée dans les milieux les plus compétents parce que absolument routinière et surannée. Nous en saissons parfaitement la raison. Nous aimons à croire que la majorité de notre corps enseignant n'en est cependant pas encore arrivée à ce degré de régression.

Il ne nous reste plus qu'à ajouter en quelques mots que notre conviction, fondée sur une expérience pédagogique que ne peut

invoquer au même degré jusqu'à ce jour aucun de nos contradicteurs, est et demeure la suivante :

1. Dans le premier et le second degré de l'enseignement primaire, la méthode d'enseignement de la langue doit demeurer strictement analytico-synthétique.

2. Dans ces deux degrés, le livre de lecture doit demeurer la base presque exclusive des exercices oraux et écrits de rédaction, de style, d'orthographe d'usage et de règle : de lexicologie en un mot, cela, pour toutes les raisons incontestables et surabondamment développées soit dans le *Guide de l'instituteur* de notre éminent et regretté pédagogue, M. l'abbé Horner, soit dans les multiples articles et études y relatives parus depuis dans le *Bulletin pédagogique*.

3. Au degré supérieur, tout au plus, pourrait-on admettre un petit manuel de syntaxe concernant quelques règles d'exception rarement appliquées et, par le fait, peu importantes dans un programme d'enseignement primaire, règles qui, en raison de leur caractère d'exception, demanderaient quelques exercices de syntaxe où l'on trouve condensée l'application de ces règles, ainsi que quelques exercices d'analyse grammaticale et logique destinés à assurer maîtres et élèves que la synthèse d'enseignement de la langue a été présentée d'une façon aussi complète que possible. Ce manuel pourrait être également utilisé avec beaucoup de succès dans nos cours de perfectionnement masculins et féminins.

Un mot encore destiné à exposer notre manière de voir touchant la procédure qui nous paraît la meilleure en vue de tenir nos livres de lecture des trois degrés d'enseignement primaire constamment au niveau des progrès réalisés en matière d'enseignement primaire de la langue française, comme, d'ailleurs, de toute langue maternelle.

Il y aurait lieu de maintenir à l'état permanent une commission dite du Livre de lecture et composée : d'un représentant de l'Ecole normale, d'un ou deux représentants de la Conférence inspectoriale, d'un ou deux représentants du corps enseignant primaire, d'un représentant de la Commission des études.

Cette commission aurait pour mission de recueillir et de synthétiser, au cours d'une édition du livre de lecture à la suivante, toutes les observations émanant de l'application du manuel dans la pratique de l'enseignement et de toutes les expériences faites à son sujet. De cette façon seulement, il sera possible à cette commission de travailler en toute connaissance de cause et de présenter à la haute commission cantonale des études un projet qui se rapprocherait le plus possible de l'idéal.

Il demeure bien entendu, et cela est essentiel, qu'un crédit devrait être ouvert à cette commission en vue d'indemniser ses propres travaux et débours, d'abord, et de provoquer ensuite, sous forme de concours ou de toute autre manière, des projets émanant de maîtres qualifiés.

Les archives de la commission du Livre de lecture mentionnées plus haut seront déposées aux archives de l'Etat à partir de la publication du présent article.

C'est : *notre dernier mot.*

Il est temps pour nous de songer à une retraite définitive, aussi bien des questions d'enseignement que nous avons toujours gardées spécialement à cœur, que, bientôt, des autres fonctions publiques.

Nous saissons cette occasion pour présenter encore une fois à tous nos anciens collaborateurs dans ce grand œuvre de l'enseignement et de l'éducation populaire, l'~~expression~~ de notre plus vive et de notre plus inaltérable sympathie. Nous leur souhaitons, en terminant, les forces nécessaires pour supporter le plus longtemps et le plus allégrement possible, tout le poids, parfois très lourd, de la chaleur et du jour.

Le président de la commission du Livre de lecture :

F. OBERSON.

DES COMPLÉMENTS DU VERBE.

Le *Bulletin* du 1^{er} janvier 1922 publie une leçon sur les compléments, qui m'a suggéré quelques réflexions que je soumets à l'appréciation des lecteurs de notre revue pédagogique. Loin de moi la pensée de refroidir le zèle de l'auteur de ces leçons, que je lis avec beaucoup d'intérêt, mais je lui avouerai qu'en grammaire je suis un **sauvage** ; malgré tout le respect que je dois à nos grammairiens, je ne puis en tout les approuver. Je demande donc la permission de reprendre ici une partie de cette leçon et de citer l'exemple suivant :

Louis prie Dieu.

Chercher le complément.

Louis prie qui ? **Dieu**.

Quand on dit : Louis prie Dieu, où se trouve le complément ? **Derrière le verbe tout près.** Il est **directement** derrière le verbe.

On l'appelle complément direct, pourquoi ? Parce qu'il est placé tout près, **derrière le verbe**.

Cette démonstration me rendit quelque peu rêveur ; et avant de poursuivre plus loin ma lecture, je me mis à parcourir les livres qui se trouvaient ouverts à ma portée, en vue de la préparation de ma classe, ainsi que la *Liberté* du 3 janvier qui était en ce moment sur ma table de travail. J'en ai extrait, au hasard, les exemples suivants :

1. Le Conseil communal **récompensait** chaque année la **jeune personne**.
2. Ma fille **m'embrasse** avec transports.
3. Je **demande** pour elle la **récompense** que vous accordez...
4. La Conférence **a réuni** à Paris des **financiers** des pays alliés.
5. Ce projet **fournirait** à l'industrie anglaise les **débouchés** dont elle a besoin.
6. Cette société **remettait** en état les **moyens** de communication.

Que pensez-vous de votre règle en présence de ces exemples ? Ne va-t-elle pas jeter le doute et le désarroi dans l'esprit de vos élèves ? A mon avis, ce procédé a